

**Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion  
des déchets de combustible nucléaire**

**États financiers**

*31 décembre 2022*

# Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

## Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

	<i>Page</i>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière .....	1
État des résultats et de l'évolution de l'actif net.....	2
État des flux de trésorerie.....	3
<b>Notes complémentaires</b> .....	4

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (le « Fonds en fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds en fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds en fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds en fiducie.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds en fiducie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds en fiducie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MNP LLP*

Markham, Ontario

19 mars 2023

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

**Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion  
des déchets de combustible nucléaire**  
**État de la situation financière**

*Au 31 décembre 2022*

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Trésorerie	<b>29 559</b>	28 435
Intérêts à recevoir	<b>341 386</b>	277 407
	<b>370 945</b>	305 842
<b>Titres à échéance déterminée (note 3)</b>	<b>71 797 255</b>	58 924 810
	<b>72 168 200</b>	59 230 652
<b>Actif net</b>	<b>72 168 200</b>	59 230 652

**Approuvé par**

*CIBC Trust Corporation*

**CIBC Trust Corporation, Fiduciaire**

**Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion  
des déchets de combustible nucléaire**  
**État des résultats et de l'évolution de l'actif net**

*Exercice clos le 31 décembre 2022*

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts	1 660 035	1 401 897
Perte latente sur les titres à échéance déterminée	(7 142 473)	(3 065 261)
Gain (perte) sur cession de titres à échéance déterminée	(11 871)	141 670
	<b>(5 494 309)</b>	<b>(1 521 694)</b>
<b>Charges</b>		
Honoraires de fiduciaire	183 835	155 543
<b>Résultat net</b>	<b>(5 678 144)</b>	<b>(1 677 237)</b>
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>59 230 652</b>	<b>60 565 434</b>
<b>Apport (note 4)</b>	<b>18 615 692</b>	<b>342 455</b>
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>72 168 200</b>	<b>59 230 652</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

**Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion  
des déchets de combustible nucléaire**  
**État des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 décembre 2022*

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Résultat net	<b>(5 678 144)</b>	(1 677 237)
Perte latente sur les titres à échéance déterminée	<b>7 142 473</b>	3 065 261
(Gain) perte sur cession de titres à échéance déterminée	<b>11 871</b>	(141 670)
	<b>1 476 200</b>	1 246 354
Variation du compte de fonds de roulement		
Intérêts à recevoir	<b>(63 979)</b>	(18 923)
	<b>1 412 221</b>	1 227 431
<b>Activités de financement</b>		
Apport (note 4)	<b>18 615 692</b>	342 455
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de titres à échéance déterminée	<b>(30 396 789)</b>	(13 968 481)
Cession de titres à échéance déterminée	<b>10 370 000</b>	12 393 868
	<b>(20 026 789)</b>	(1 574 613)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>	<b>1 124</b>	(4 727)
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>28 435</b>	33 162
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>29 559</b>	28 435

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes complémentaires  
Exercice clos le 31 décembre 2022

---

## 1. Description du Fonds en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, une *Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire*, est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. Conformément à cette *Loi*, le Fonds en fiducie a été établi par Énergie atomique du Canada limitée, et les actifs du Fonds en fiducie sont détenus par Compagnie Trust CIBC. Les apports au Fonds en fiducie ont été faits selon les dispositions de la *Loi*.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables ci-dessous.

### **Utilisation d'estimations pour la préparation des états financiers**

La préparation des états financiers du Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire exige de faire des estimations et de poser des hypothèses, essentiellement concernant la valeur des éléments, laquelle a une incidence sur les montants comptabilisés au titre des actifs, des passifs, du résultat net et des informations y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### **Placements à court terme**

Les placements à court terme comprennent les placements dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. Ils sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond au cours de marché. Aux 31 décembre 2022, aucun placement à court terme n'était détenu par le Fonds en fiducie.

### **Titres à échéance déterminée**

Les titres à échéance déterminée sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle correspond au cours de marché.

### **Comptabilisation des produits**

Le Fonds d'affectation spéciale suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les apports de dotation sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net.

Les intérêts gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme et les titres à échéance déterminée sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils courent, aux taux d'intérêt en vigueur.

### **Impôts sur le revenu**

Le Fonds en fiducie a été exempté de l'obligation de produire une déclaration de revenus et, par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.



## Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

### Notes complémentaires

*Exercice clos le 31 décembre 2022*

### 3. Titres à échéance déterminée

Le coût amorti, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur marchande des titres à échéance déterminée s'établissent comme suit :

	2022				
	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Coût amorti total	Valeur marchande
Titres émis					
par le Canada	–	11 508 423	–	11 508 423	11 497 059
par les provinces et les municipalités	–	5 690 267	28 061 314	33 751 581	30 397 646
Autres titres de créance	–	23 497 603	8 849 580	32 347 183	29 902 550
	–	40 696 293	36 910 894	77 607 187	71 797 255
	2021				
	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Coût amorti total	Valeur marchande
Titres émis					
par le Canada	–	–	–	–	–
par les provinces et les municipalités	–	2 972 216	25 729 123	28 701 339	29 835 994
Autres titres de créance	–	13 987 108	14 903 822	28 890 930	29 088 816
	–	16 959 324	40 632 945	57 592 269	58 924 810

**Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion  
des déchets de combustible nucléaire**  
**Notes complémentaires**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

---

**4. Apports**

Les apports faits par Énergie atomique du Canada limitée se présentent comme suit :

	\$
Apport initial – 25 novembre 2002	10 000 000
Apports annuels :	
14 novembre 2003	2 000 000
15 novembre 2004	2 000 000
15 novembre 2005	2 000 000
14 novembre 2006	2 000 000
14 novembre 2007	2 000 000
14 novembre 2008	2 000 000
13 mai 2009	1 746 645
6 avril 2010	1 818 812
31 mars 2011	1 898 115
2 avril 2012	1 356 134
26 mars 2013	1 414 173
24 mars 2014	1 474 983
30 mars 2015	1 089 934
31 mars 2016	1 137 441
3 avril 2017	93 915
29 mars 2018	175 149
28 mars 2019	896 614
27 mars 2020	695 893
28 mars 2021	342 455
18 janvier 2022	17 743 437
30 mars 2022	<u>872 255</u>
	<u><u>54 755 955</u></u>

# Fonds en fiducie d'EACL pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2022

### 5. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités de fonctionnement, le Fonds en fiducie détient un certain nombre d'instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas le Fonds en fiducie à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre.

#### *Juste valeur*

Les instruments financiers du Fonds en fiducie se composent de la trésorerie et des placements à court terme, des intérêts à recevoir, des titres à échéance déterminée ainsi que des créditeurs et charges à payer. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie, des intérêts à recevoir ainsi que des créditeurs et charges à payer correspond à leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable et la juste valeur des titres à échéance déterminée sont fournies à la note 3.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le tableau qui suit présente le détail des échéances et des taux d'intérêt sur les instruments financiers.

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Actif</b>					
Trésorerie, placements à court terme et titres à échéance déterminée	29 559	–	39 244 570	32 552 685	71 826 814
Taux	–	–	0,50 % à 4,49 %	1,55 % à 3,65 %	

#### *Risque de change*

Le Fonds en fiducie n'investit que dans des instruments libellés en dollars canadiens afin d'éviter d'exposer son portefeuille au risque de change.